

JUSTICE 2020

COLLOQUE - JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

HUSA PRESIDENT PARK HOTEL
Boulevard du Roi Albert II, 44
1000 Bruxelles



JUST 2020 | DROIT DEVANT



JUST 2020 | DROIT DEVANT

JUSTICE 2020

COLLOQUE - JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Au-delà des difficultés auxquelles la Justice est confrontée aujourd'hui, et auxquelles nous nous efforçons de trouver des solutions à court terme, nous souhaitons inscrire l'action du Service public fédéral (SPF) Justice dans une vision à plus long terme de la justice. Il ne s'agit pas de rêver d'un avenir lointain, mais plutôt de nous projeter dans un avenir proche, qui peut être pensé en des termes concrets. L'horizon que nous nous sommes fixé est 2020 et notre ambition est de penser ce que la Justice peut être, devenir, représenter pour les citoyens et la société dans les cinq ans à venir. Pour nourrir cette réflexion, le SPF Justice a décidé d'organiser deux grandes journées de réflexion et d'échange. La première, qui a lieu ce 24 septembre, est consacrée à l'avenir de la justice, dans les différentes acceptions du terme : la justice comme valeur, comme organisation et comme processus. Une seconde journée aura lieu en 2016 et portera de façon plus spécifique sur la question des peines, sur leur sens, leur finalité, leur diversification et leur exécution.

La justice est d'abord une valeur. Le citoyen demande justice. Il veut que la Justice soit « juste ». La première question est donc de savoir ce que contient cette notion de justice, comme attente du citoyen et de la société. Qu'est-ce que le « juste » ? Est-ce le respect de l'égalité ou de l'équité, ou l'acceptabilité de la solution légale ou de la décision rendue ? Sous un autre angle, est-ce que le « juste » repose sur le « vrai » ou est-ce ce qui permet de (ré)concilier et d'apaiser ? C'est par une réflexion sur ces notions de base que l'on peut construire un système de justice qui réponde aux attentes et aux besoins de la société.

La justice est ensuite une organisation. Plusieurs dizaines de milliers de personnes travaillent à la réalisation des objectifs : magistrats, personnel judiciaire, administration, services de police. Sa spécificité est d'être un point de rencontre entre deux pouvoirs : l'exécutif et le judiciaire. La question est donc de savoir comment articuler les relations entre ces deux pouvoirs. Comment conjuguer l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'autonomie qui est aujourd'hui prévue pour l'Ordre judiciaire en termes de gestion ? Comment penser le contrôle externe sur le fonctionnement de l'Ordre judiciaire ? Et dans ce cadre, quel rôle pour le SPF Justice ?

La justice se manifeste à travers des processus. Elle se traduit par un grand nombre de procédures, elles-mêmes juridictionnelles, judiciaires ou administratives. Le défi de ce point de vue est d'aller vers une justice qui soit plus efficace et plus en phase avec son temps : plus simple, plus rapide, moins coûteuse et moins formaliste, plus respectueuse des justiciables et qui utilise les modes alternatifs de règlement des conflits et toutes les possibilités des nouvelles technologies.

Enfin, la justice doit s'inscrire dans une perspective européenne et internationale. La justice ne peut plus aujourd'hui se raisonner à l'échelle d'un seul pays. La Belgique est membre, entre autres, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. Ces organisations sont génératrices de normes qui ont une influence essentielle sur le développement de notre droit interne, et nos juridictions internes sont aussi soumises à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il y a lieu de réfléchir aux conséquences de cet état de choses, de voir comment intégrer cette réalité dans la législation et la pratique belge et à l'inverse, de déterminer quel rôle la Belgique peut-elle jouer sur le plan européen et international pour faire valoir son système de justice.

PROGRAMME

08h45 - 09h15 : Accueil

**Matinée - Séance présidée par Daniel Flore,
directeur général de la DG Législation, Libertés et Droits fondamentaux**

09h15 - 09h30 : Introduction de *Koen Geens*, ministre de la Justice

09h30 - 10h30 : **La justice est une valeur**

Intervention de *Jean De Munck*, professeur à l'Université catholique de Louvain, membre du Centre de recherches interdisciplinaires Démocratie, Institutions, Subjectivité (CriDIS)

Entre Hard Law et Soft Law : La justice aux défis de la reconnaissance et du pluralisme

Intervention de *Bernard Hubeau*, professeur ordinaire à la Faculté de Droit de l'Universiteit Antwerpen et professeur invité à la Faculté de Droit et de Criminologie de la Vrije Universiteit Brussel

Recht en/als rechtvaardigheid: naar een recht van de mensen door de mensen van het recht

10h30 - 10h50 : Pause-café

11h00 - 11h30 : Allocution de *Robert Badinter*, professeur émérite à l'Université de Paris, avocat honoraire à la cour d'appel de Paris, président de la cour de conciliation et d'arbitrage de l'OSCE (1996 – 2013), ministre de la Justice (1982 – 1986), président de la Cour constitutionnelle (1986 – 1995)

11h30 - 12h30 : **La justice est une organisation**

Intervention de *Tony Van Parys*, président de la Commission d'avis et d'enquête du Conseil supérieur de la Justice, avocat au barreau de Gand, président honoraire du Collège des questeurs du Sénat, sénateur honoraire, député (1999 – 2007), ministre de la Justice (1998 – 1999)

Een eigentijdse organisatie van justitie als meerwaarde voor de rechterlijke orde en van de rechtzoekende

Intervention de *Cécile Vigour*, chargée de recherche au CNRS (Sciences Po Bordeaux - Centre Emile Durkheim)

La justice, entre institution, profession et organisation

12h30 - 14h00 : Pause-déjeuner

Après-midi – Séance présidée par Jan Bogaert, directeur général de la DG Organisation judiciaire

14h00 - 15h00 : La justice se manifeste à travers des processus

Intervention de *Dominique Mougenot*, juge au tribunal du commerce du Hainaut et maître de conférences invité à l'Université de Namur et à l'Université catholique de Louvain

E-Justice 2020 : Le Phénix renaîtra-t-il de ses cendres ?

Intervention de *Leo Van Garsse*, docteur en Sciences pédagogiques, collaborateur scientifique au Leuvens Instituut voor Criminologie

Tussen rechtvaardigheid en efficiëntie – Justitiebeleid en pedagogiek in tijden van sociaal verweer

15h00 - 15h30 : Pause-café

15h30 - 16h30 : La justice doit s'inscrire dans une perspective européenne et internationale

Intervention de *Koen Lenaerts*, vice-président de la Cour de justice de l'Union européenne, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven

De prejudiciële procedure: hoeksteen in een systeem van volledige rechtsbescherming

16h30 - 17h00 : Conclusion par *Jean-Paul Janssens*, président du comité de direction du SPF Justice

17h00 - 18h00 : Réception

[https://WWW.FLICKR.COM/
photos/federalpublicservicejustice/albums](https://WWW.FLICKR.COM/photos/federalpublicservicejustice/albums)

